

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE  
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire le 20 juin 2023, à 19 h 00 dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, av. Fielding.

Commissaires présents :

M<sup>e</sup> Joe Ortona, président  
M. Agostino Cannavino, vice-président  
M. Mario Bentrovato, commissaire – via TEAMS  
M<sup>me</sup> Maria Corsi, commissaire parent  
M<sup>me</sup> Sophie De Vito, commissaire  
M. Jamie Fabian, commissaire  
M<sup>me</sup> Rosemarie Federico, commissaire parent  
M. Julien Feldman, commissaire  
M<sup>me</sup> Ellie Israel, commissaire  
M. James Kromida, commissaire  
M. Joseph Lalla, commissaire  
M. Pietro Mercuri, commissaire  
M. Mario Pietrangelo, commissaire  
M. Daniel Tatone, commissaire parent

Commissaires non présents :

M. Tony Speranza, commissaire parent

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général  
M<sup>me</sup> Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation  
M<sup>e</sup> Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration  
M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale  
  
M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur – Ouest  
M<sup>me</sup> Angela Spagnolo, directrice de secteur – SEAFP  
M<sup>me</sup> Sandra Leveillé, directrice, Organisation scolaire  
M<sup>me</sup> Livia Nassivera, directrice, Services financiers  
M<sup>me</sup> Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves  
M<sup>me</sup> Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs  
M<sup>e</sup> Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques  
M<sup>me</sup> Ann Watson, directrice, Ressources humaines  
M<sup>me</sup> Marilyn Ramlakhan, directrice adjointe, Ressources humaines  
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications  
M<sup>me</sup> Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général  
M<sup>me</sup> Tracy Mangal, conseillère, Services éducatifs

1.	<p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Le président souligne que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtià:ke, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres. En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada. Célébrons les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations, écoutons et amplifions la voix des peuples autochtones et nouons des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p>
2.	<p><u>Nomination de Kitana Nesfield à titre d'Élèves du mois</u></p> <p>Kitana Nesfield a été nommée l'Élève du mois de juin à la CSEM. Kitana est en 2<sup>e</sup> secondaire et a commencé l'année à l'Académie Quebec Virtual. Très mature, déterminée et intrinsèquement motivée, elle excelle dans ses études et est mutuellement respectée par ses pairs. Kitana est une élève équilibrée qui aime jouer au tennis et qui s'intéresse vivement au commerce électronique, à l'entrepreneuriat et au codage. Félicitations à Kitana!</p>
3.	<p><u>Présentation des lauréats du programme <i>Global Issues Problem Solving</i></u></p> <p>Ce soir, nous avons le plaisir de célébrer les réalisations de nos élèves lors de l'<i>Affiliate/National Bowl</i> qui leur a valu une invitation à la <i>Future Problem-Solving International Competition</i> de l'Université du Massachusetts - Amherst.</p> <p>La CSEM peut se targuer d'être la seule équipe canadienne à avoir atteint la finale dans deux composantes du concours <i>Future Problem Solving International</i>, à savoir la résolution de problèmes mondiaux, une épreuve en équipe et la rédaction d'un scénario sur la résolution d'un problème, une épreuve individuelle!</p> <p><i>Global Issues Problem Solving</i> se penche sur les questions mondiales, des situations de la vie réelle et sur la capacité à résoudre des problèmes de manière créative. Ce programme permet aux élèves de réfléchir de manière créative et d'explorer en collaboration un sujet d'enquête choisi parmi une gamme variée de sujets mondiaux contemporains tels que les réalités numériques, la main-d'œuvre robotique et la société du jetable. Quatre concours ont été organisés tout au long de l'année parmi des élèves du primaire et du secondaire dans 36 pays.</p> <p>Quatre écoles primaires et une école secondaire de la CSEM ont présenté leurs équipes dont l'école primaire Pierre de Coubertin et l'Académie Royal West, lesquelles ont obtenu des résultats exceptionnels!</p> <p>Rocco Palmieri, Eva Ciarlo, Graziella Corsi-House et Gianmassimo Antonio Pietrangelo, tous en 6<sup>e</sup> année, se sont qualifiés pour la finale de la compétition internationale dans le cadre du volet de résolution de problèmes liés aux enjeux mondiaux.</p> <p>Quatre élèves de l'Académie Royal West ont atteint la finale. Les élèves de 3<sup>e</sup> secondaire, Sumin Woo, Sophie Iny, Anya Figlarz-Grassino et Jake Gurevitch, se sont rendus à l'Université du Massachusetts Amherst du 7 au 11 juin pour participer à la finale de la compétition en équipe du GIPS.</p>

	<p>Enfin, et tout aussi remarquable, à l'école primaire Willingdon de NDG, Sky Fraser, élève de 4<sup>e</sup> année, s'est qualifiée en finale pour son travail de rédaction individuel dans le cadre de la composante d'écriture de scénarios et de résolution de problèmes futurs sur le thème de la société du jetable. La tâche consistait à rédiger un texte de 1 500 mots maximum, situé au moins 20 ans dans le futur et portant sur des résultats imaginaires mais logiques d'actions ou d'événements se déroulant dans le monde.</p> <p>Félicitations pour cette performance exceptionnelle!</p> <p><u>De l'école primaire Pierre de Coubertin :</u>  Eva Ciarlo  Graziella Corsi-House  Rocco Palmieri  Gianmassimo Antonio Pietrangelo</p> <p><u>De l'Académie Royal West :</u>  Any Figlarz-Grassino  Jake Gurevitch (il sera présent à la compétition finale, du 7 au 11 juin, à l'Université du Massachusetts Amherst)  Sophie Iny  Sumin Woo</p> <p><u>De l'école primaire de Willingdon 4<sup>e</sup> année :</u>  Sky Fraser</p>
4.	<p><u>Médaillés des Olympiades des métiers</u></p> <p>Ce point est présenté par M<sup>me</sup> Angela Spagnolo, directrice de secteur de SEAFP. Les Olympiades québécoises des métiers et des technologies permettent aux élèves de la formation professionnelle et technique de compétitionner dans leurs métiers respectifs. Nous sommes fiers de rendre hommage à nos propres médaillés du Centre de technologies Rosemont et du Centre professionnel Laurier Macdonald, dont les noms figurent ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eduardo Gutierrez Madariaga, du Centre de technologies de Rosemont, a remporté la médaille d'or en dessin industriel.</li> <li>• Austin Bertone, du Centre de carrières Laurier Macdonald, a remporté la médaille d'argent en mécanique automobile.</li> <li>• Tommaso Maffei, du Centre de technologies Rosemont, a remporté la médaille de bronze en ébénisterie.</li> </ul> <p>En raison de l'application des critères d'âge, un seul finaliste a participé au concours mondial et a remporté la médaille de bronze nationale en ébénisterie, Tomasso Maffei.</p>
5.	<p><u>Prix de reconnaissance en lecture 2022-2023</u></p> <p>Ce point a été présenté par M<sup>me</sup> Anna Sanalidro, directrice des Services éducatifs. Deux employés de la CSEM ont été récompensés pour avoir contribué à donner le goût de la lecture aux enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M<sup>me</sup> Danielle Juneau, bibliothécaire, Services éducatifs</li> <li>• M<sup>me</sup> Louise Moreau, enseignante, Académie Royal West</li> </ul>
6.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 13-1-0 Motion adoptée. (M. J. Lalla contre)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-6</u></p>

7.	<p><u>Réunion à huis clos</u></p> <p><u>7.1 Motion de suspension et de réunion à huis clos</u></p> <p>Sur une motion de M. Mario Pietrangelo, la réunion est tenue à huis clos à partir de 19 h 29.</p> <p>Fin de la réunion à huis clos à 19 h 43.</p>
8.	<p><u>Adoption des résolutions de la réunion à huis clos</u></p> <p><u>7.2 Recommandation de la protectrice de l'élève – Dossier SO 04-2023</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> conformément aux articles 9 à 12 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le plaignant a déposé une plainte le 3 mars 2023 en désaccord avec une décision rendue le 8 février 2023 par l'administration et que ladite plainte n'a pas fait l'objet d'une reconsidération par le conseil des commissaires;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> conformément à l'article 220.2 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le protecteur de l'élève a juridiction sur une plainte, déposée par un parent ou un élève, qui concerne les services que la commission scolaire fournit en vertu de cette loi et qui implique une insatisfaction à l'égard du traitement de la plainte ou de son résultat;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le 17 avril 2023, le protecteur de l'élève, M<sup>ce</sup> Laurence Sarrazin, a reçu une plainte de la part du plaignant et qu'elle a conclu dans son rapport daté du 17 mai 2023 que la plainte était fondée, conformément à l'article 8.1.8 du règlement n° 8 (2020) de la CSEM sur la procédure d'examen des plaintes;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> bien qu'il y ait eu une recommandation du protecteur de l'élève d'exiger une communication de l'enseignant à l'élève lorsque la présence réelle et/ou la participation de l'élève à une classe virtuelle est remise en question, le manuel de l'élève 2022-2023 a déjà été mis à jour à cet effet et continuera de l'être à l'avenir;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 8.1.9 dudit Règlement n° 8, le conseil des commissaires, lors de sa prochaine séance ou le plus tôt possible par la suite, informera le plaignant de l'opinion du protecteur de l'élève sur le bien-fondé de la plainte et de toute recommandation relative à son cas fournie par le protecteur de l'élève, ainsi que de toute mesure à prendre à l'égard de ces recommandations;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> le conseil des commissaires soit d'accord avec la décision rendue par le protecteur de l'élève et que les recommandations formulées dans le rapport du protecteur de l'élève soient déjà prises en compte;</p> <p><b>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE</b> la secrétaire générale informe les parents par écrit de la décision prise par le conseil des commissaires.</p> <p>Vote : 13-0-1. Motion adoptée. (M<sup>me</sup> M. Corsi s'est abstenue)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-7.2</u></p> <p><u>7.3 Contrat de transport des élèves entre la Commission scolaire English-Montréal et Autobus TRANSCO (1988) Inc. - Contrat n° 2022-2028.6</u></p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 291 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, la Commission scolaire English-Montréal (ci-après la CSEM) est autorisée à organiser le transport de tout ou partie de ses élèves;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la CSEM a négocié un contrat de transport scolaire par entente (ci-après le Contrat) avec Autobus TRANSCO, le tout conformément au <i>Règlement sur le transport des élèves</i>;</p>

	<p><b>ATTENDU QUE</b> le Contrat est d'une durée de six (6) années scolaires, plus précisément pour les années scolaires suivantes : 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le montant annuel estimé du Contrat est de 7 498 456,11 \$, excluant les taxes applicables, pour l'année scolaire 2022-2023;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 114.1 du <i>Règlement n° 10 (Délégation de pouvoirs)</i>, un contrat de service comportant une dépense de 250 000,00 \$ et plus doit être autorisé par le conseil des commissaires;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le comité consultatif de transport a été consulté et recommande que la CSEM conclue ledit Contrat;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires autorise la CSEM à conclure un contrat de transport d'élèves avec Autobus TRANSCO (1988) Inc. pour les années scolaires suivantes : 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à signer le Contrat au nom de la CSEM, ainsi que tous les documents qui pourraient être requis pour donner plein effet au Contrat négocié entre la CSEM et Autobus TRANSCO (1988) Inc.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-7.3</u></p>
9.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais juridiques liés à la contestation du projet de loi 40</li> <li>• Frais d'adhésion à l'ACSAQ</li> </ul>
10.	<p><u>Adoption des procès-verbaux</u></p> <p><u>10.1 Réunion ordinaire du conseil du 23 mai 2023</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 23 mai 2023 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-10.1</u></p> <p><u>10.2 Réunion extraordinaire du conseil du 6 juin 2023</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOPHIE DE VITO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil tenue le 6 juin 2023 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 12-2-0. Motion adoptée. (M. A. Cannavino et M. J. Lalla ont voté contre)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-10.2</u></p>
11.	<p><u>Affaires relevant des procès-verbaux</u></p> <p>Des discussions ont eu lieu au sujet des projets de circonscriptions électorales pour les élections scolaires de 2024, concernant le processus et la gestion des nouvelles limites mises en avant lors de la réunion extraordinaire du conseil d'administration tenue le 6 juin 2023.</p>

12.	<p><u>In Memoriam</u></p> <p><u>12.1 Hommage en juin 2023</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire valorise l'apport des membres de son personnel;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de membres de sa grande famille d'employés;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> la commission scolaire souligne avec regret le décès de :</p> <p>Gilles Boudreau, Analyste à la retraite, Services des technologies de l'information</p> <p>et qu'un message de condoléances soit adressé à la famille endeuillée.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-12.1</u></p>
13.	<p><u>Rapport du président</u></p> <p>Présentation du président, M. Joe Ortona :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 27 mai, plus de 1300 membres de la famille de la CSEM se sont réunis pour assister à la victoire du CF Montréal sur l'Inter Miami (1-0). Avant le début du match, le Président du CF Montréal, Gabriel Gervais, a rendu hommage sur le terrain à deux élèves, Simona Ouzounis de l'Académie Leonardo da Vinci de 6<sup>e</sup> année et Liam Daoust, élève de 5<sup>e</sup> secondaire de l'Académie Lauren Hill, pour leur excellent travail tant sur le plan scolaire qu'athlétique. Une partie des profits pour chaque billet vendu a été versée au journal <i>Inspirations</i>;</li> <li>• Le 28 mai, la conférence des parents de la CSEM s'est déroulée à l'école secondaire Rosemont en présence de M. Ortona et de plusieurs commissaires parents;</li> <li>• Le 2 juin, l'Académie Leonardo da Vinci a organisé l'événement <i>Light Up the Night for the Neuro</i> « Éclairer la nuit pour la neuro » dont M. Ortona était très fier. De nombreux élèves sont montés sur scène pour chanter et se produire devant les parents et le public. Cet événement a permis de récolter plus de 23 000 dollars;</li> <li>• Le 10 juin, plus de 250 membres de la famille de la CSEM ont assisté au match d'ouverture à domicile des Alouettes de Montréal. Avant le match, Morgan Rinaldi, de l'école primaire Gerald McShane, et Jessica Lo Raso, de l'école secondaire Westmount, ont été honorés par le président-directeur général des Alouettes, Mark Weightman. Monsieur Ortona était présent aux côtés du directeur général, Monsieur Nick Katalifos et du directeur général adjoint, Monsieur Jack Chadirdjian. Les élèves ont été reconnus pour leur excellence dans les sports et les études et ont également reçu des bourses de la part des Alouettes de Montréal;</li> <li>• Comme il s'agissait de la dernière réunion ordinaire du conseil pour cette année, M. Ortona a présenté le message suivant aux membres de la communauté de la Commission scolaire English-Montréal, au sujet des réalisations remarquables que nous avons eues au cours de l'année écoulée : Alors que nous réfléchissons aux défis auxquels nous avons été confrontés, nous célébrons également les nombreuses réalisations qui ont façonné notre paysage éducatif. D'abord et avant tout, en cette fin d'année, je tiens à féliciter nos élèves exceptionnels dont le dévouement et la résilience ont été une véritable source d'inspiration, comme nous avons pu le constater tout au long de l'année avec tous les élèves que nous avons honorés ici en tant qu'élèves du mois et tous les élèves qui ont reçu des prix. Face à des circonstances sans précédent, ils ont tous fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation, de détermination et, surtout, d'une grande soif de connaissances. Je crois que la Commission scolaire English-Montréal a été à l'avant-garde de l'innovation en matière d'éducation, veillant à ce que nos élèves aient accès aux outils et aux ressources nécessaires à leur réussite. Nous avons investi dans des technologies de pointe, permettant des expériences d'apprentissage numérique transparentes et favorisant le</li> </ul>

développement de compétences numériques essentielles. En adoptant la technologie, nous avons élargi les possibilités d'éducation au-delà des limites de la salle de classe, en joignant les élèves de manière nouvelle et créative. En outre, nous avons accordé une attention particulière à la santé mentale et au bien-être, en reconnaissant l'importance du soutien émotionnel. Nous avons mis en œuvre des programmes et des initiatives complets visant à promouvoir le bien-être mental de nos élèves et de notre personnel par le biais de services d'orientation, de méthodes de pleine conscience et de partenariats communautaires. Nous avons créé un environnement stimulant qui favorise l'épanouissement académique et personnel. La CSEM a également donné la priorité à l'inclusion et à la diversité. Nous avons travaillé sans relâche pour créer des espaces sûrs et inclusifs où tous les élèves se sentent valorisés et respectés. Notre engagement en faveur de l'équité et de la diversité est évident dans notre programme d'études qui met en lumière les contributions et les expériences d'individus issus de milieux, de cultures et de perspectives différents. En adoptant la diversité, nous préparons nos élèves à devenir des citoyens du monde compatissants qui apprécient et célèbrent notre société multiculturelle. En outre, notre partenariat avec les parents et les tuteurs a joué un rôle déterminant dans notre réussite. Nous avons favorisé des lignes de communication ouvertes, en encourageant la participation et la collaboration des parents à travers des conférences de parents d'élèves, d'ateliers et d'événements communautaires. Nous avons créé un solide réseau de soutien qui veille à ce que les besoins de nos élèves soient satisfaits de manière globale. Enfin, je tiens à saluer le dévouement et le professionnalisme de nos enseignantes et enseignants et de notre personnel. Malgré les nombreux défis auxquels ils ont été confrontés, ils se sont surpassés pour offrir une éducation et un soutien de qualité à nos élèves. Leur engagement inébranlable envers leur profession et leur souci sincère du bien-être de nos élèves ont joué un rôle déterminant dans nos réalisations collectives. En conclusion, la CSEM a franchi des étapes remarquables cette année. Nous avons adopté l'innovation, soutenu le bien-être de nos élèves, promu la diversité et l'inclusion et favorisé des partenariats solides avec nos parents et tuteurs. Ensemble, nous avons traversé la tempête et, grâce à nos efforts collectifs, nous avons continué à offrir un environnement éducatif stimulant qui prépare nos élèves à relever les défis de demain. Un grand merci pour tout ce que vous faites, profitez de vacances d'été bien méritées et portons en nous l'esprit de ces réalisations et saisissons les opportunités futures.

14. Rapport du directeur général

Présentation du directeur général, M. Nicholas Katalifos :

- Le capitaine des Canadiens de Montréal, Nick Suzuki, a rendu visite à l'école primaire Dalkeith en sa qualité d'ambassadeur de la Fondation Assista, qui se consacre au sauvetage de chiens et leur donne un nouveau départ en les dressant pour qu'ils deviennent des animaux de service. Dalkeith possède deux chiens de service, Keira et Jessie, recueillis par le directeur de l'école, John Wright. Ils aident les élèves dans leurs interactions sociales, contribuent à réduire le stress et l'anxiété et assistent les enfants dans la phase de récupération d'une crise. Certains élèves ont la possibilité de passer du temps avec l'un des chiens en guise de récompense pour leur bon comportement et leur travail en classe. Ils passent alors 15 minutes avec Keira et Jessie ou font une promenade à l'un d'eux. Nick Suzuki a passé du temps avec les chiens et s'est entretenu avec plusieurs groupes d'élèves sur la vie scolaire, leurs objectifs à long terme et l'impact de ces deux chiens sur eux. Les responsables de la Fondation Assista affirment que la réadaptation des chiens exige beaucoup de travail et un effort soutenu, mais que les récompenses sont inestimables lorsque ces adorables bêtes rendent la pareille en aidant des personnes à faire face à des problèmes de santé mentale, l'un des principaux enjeux au sein de notre société;
- La Fondation Habilitas et ses partenaires, la CSEM et le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal ont accueilli le cycliste Matt Devine lors de son passage aux écoles Philip E. Layton et Centre Mackay. Dans le cadre de sa traversée du Canada à vélo, Matt et son épouse Nicole, qui conduira le véhicule de soutien à ses côtés tout au long du voyage, se sont associés à l'organisme de bienfaisance *You Can Ride Too*, basé à Edmonton, pour ce parcours transformateur à vélo. Les écoles Philip E. Layton et Centre Mackay ont été choisies comme bénéficiaires à Montréal et ont accueilli la famille Devine lors d'une modeste célébration. Le couple Devine a fait don aux écoles

d'un système d'inventaire électronique pour faciliter le suivi de l'affectation et de l'entretien de leur parc de vélos adaptés;

- Le 11 mai, le concours et la cérémonie de remise des prix d'Olympes de la Parole Canada ont eu lieu à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia. L'équipe de l'école secondaire Laurier Macdonald, représentée par Gianna Simancas, Hannah Tinkler, Andrea Vaccaro, Giovana Wendling, et dirigée par l'enseignante Valérie Barnabé, a connu une soirée fort réussie. En effet, leur projet sur la violence en ligne fondée sur le sexe a remporté les prix suivants : Mention du jury pour un projet communautaire à fort impact, Prix Nobel pour la créativité à impact social et Prix Coup de Cœur des Jeunes de la Fondation du Docteur Julien. Félicitations aux lauréats!
- Les niveaux primaire et secondaire de l'école F.A.C.E. des secteurs anglophone et francophone, devraient être relocalisés dans 2 bâtiments à partir des années scolaires 2024-2025 et 2025-2026 afin de permettre la réfection majeure de l'édifice historique situé au 3449, rue University, au centre-ville. Les travaux s'échelonnent sur plusieurs années. Cette école est administrée conjointement par le Centre de services scolaires de Montréal et la CSEM. Dans un premier temps, les élèves du primaire déménageront à l'été 2024 au 4835, boul. Christophe Colomb, et un an plus tard, ce sera au tour des élèves du secondaire de s'installer au 4251, rue St-Urbain. Ce même bâtiment a déjà abrité l'emblématique école secondaire Baron Byng et, par la suite, l'organisation Jeunesse au Soleil;
- Notre série de visites d'anciens élèves dans les écoles se poursuit. À l'aube de leur participation au championnat de culturisme naturel d'Ottawa qui se tiendra plus tard ce mois-ci, les frères Serour se sont rendus dans leur ancienne école primaire, Gardenvue. Un autre ancien élève, le journaliste et auteur primé Julian Sher, diplômé de l'école Coronation il y a 58 ans, a également visité l'école. L'une de ses enseignantes préférées était Pearl Grubert, et c'est à elle que revient le mérite de l'avoir incité à poursuivre ses rêves. Philip Santagata, un ancien élève de l'école primaire Honoré Mercier, est retourné à son ancienne école primaire pour parler aux élèves de 6<sup>e</sup> année des leçons importantes tirées de son enseignement public lors de la création de son entreprise prospère appelée MANMADE, qui a d'ailleurs été présentée à l'émission Dragon's Den de la CBC. Enfin, Russell Copeman, directeur exécutif de l'ACSAQ et ancien député, est retourné à son ancienne école, Willingdon, pour s'adresser aux élèves;
- Des élèves de huit écoles secondaires, dont l'école innovatrice Options, ont collaboré le 8 juin à un projet unique intitulé *Lifting the Weight of Oppression* (Soulevons le poids de l'oppression). Inspirés par la lutte que mènent les femmes iraniennes pour l'égalité des droits, les élèves ont voulu témoigner leur soutien et saluer la force dont font preuve les manifestantes, en relevant un défi physique incroyable. Ainsi, quarante élèves ont collectivement soulevé un poids de 250 000 lb en 40 minutes. Dans la foulée de la mise sur pied de cet événement, les élèves souhaitaient organiser une collecte de fonds au profit des Iraniennes, mais comme il était impossible de leur acheminer de l'argent, ils ont décidé de soutenir l'organisme Chez Doris, ici à Montréal. M. Katalifos a félicité les élèves pour leurs efforts;
- Le directeur Derrek Cauchi, son chien Penny, l'enseignante Melanie Reis Carreira et quelques élèves de 5<sup>e</sup> année de l'école primaire Sinclair Laird ont participé à l'enregistrement d'une publicité sur les inscriptions à la CSEM qui sera diffusée au mois d'août sur les ondes Global TV. La reporter Eramelinda Boquer a présenté le bulletin météo depuis l'école pendant toute la matinée du 8 juin. Le spot publicitaire sera diffusé au mois d'août;
- La CSEM a également organisé une exposition ainsi qu'une cérémonie le 26 avril à son centre administratif. À cette occasion, des élèves de trois programmes d'enseignement des langues d'origine (PELO) ont été récompensés pour leur participation à l'activité *Colors of Peace* (Couleurs de la paix). N'hésitez pas à regarder le reportage qui a été diffusé à la télévision italienne et qui est disponible sur notre site Web;
- Le 2 juin, la cour de l'Académie Leonardo da Vinci s'est transformée en un lieu magique au profit de l'Institut neurologique de Montréal. La communauté s'y était donné rendez-vous pour profiter d'une merveilleuse soirée agrémentée de plats délicieux, d'animation musicale présentée par les élèves - dont une chorégraphie de danse regroupant 50 élèves de 6<sup>e</sup> année -, de prestations musicales individuelles, d'un numéro présenté par la chorale et accompagné par l'ancien élève David Marino, de même que d'une fabuleuse course/marche. Ensemble, ils ont recueilli plus de 23 000 \$. La soirée a également été ponctuée de témoignages touchants à la mémoire de ceux qui nous ont quittés, notamment un message empreint de courage de la part de Giulia Garofano, la

mère du joueur de soccer du CF Montréal, Jason Di Tullio, emporté par une tumeur cérébrale agressive. Jason était une source d'inspiration pour les élèves passionnés de soccer de l'Académie Leonardo da Vinci et la communauté a été ravie d'apprendre, ce soir-là, que le parc adjacent à l'école sera rebaptisé le « Parc Jason Di Tullio ». Un grand merci à tous les commanditaires, à ceux qui ont fait des dons en ligne et aux 600 personnes présentes lors de ce merveilleux événement.

- Les 25 et 26 mai, Winnipeg accueillait la 27<sup>e</sup> Olympiades canadienne des métiers, une grande compétition qui porte sur l'enseignement professionnel. Le Québec était représenté par 47 compétiteurs qualifiés lors des Olympiades québécoises. Une vague bleue a déferlé sur la compétition canadienne, Équipe Québec a remporté 32 médailles dans 29 métiers représentant 24 centres de services scolaires, commissions scolaires et cégeps à travers le Québec. Ces résultats viennent récompenser l'excellence et le savoir-faire de l'ensemble du réseau de la formation professionnelle et technique. Parmi les médaillés de la CSEM, on retrouve Tommaso Maffei du Centre de technologie de Rosemont. Il était accompagné de Christopher Honce, son formateur; Nadia Zuccaro, conseillère en formation scolaire et de Miriam Furfaro, conseillère pédagogique. Nous avons également rendu hommage ce soir à certains de nos élèves qui ont décroché la troisième place en ébénisterie;
- À l'occasion de la dernière réunion ordinaire du conseil, M. Katalifos a pris un moment pour remercier tous nos élèves pour cette année scolaire exceptionnelle. Une formulation particulière de remerciements aux deux directeurs généraux adjoints pour leur soutien constant, à toute notre équipe de gestion pour le travail incroyable qu'ils ont accompli au cours de l'année scolaire et les efforts qu'ils font pour assurer la réussite de nos élèves, et bien sûr à tous les membres de notre personnel enseignants et personnel de soutien qui travaillent très fort au quotidien. Enfin, je tiens à féliciter les personnes les plus importantes de notre commission scolaire, nos élèves, pour une autre excellente année. Nous sommes très fiers d'eux et de leurs réalisations.

## 15. Rapports des comités

### 15.1 CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)

Point présenté par la commissaire parent, M<sup>me</sup> Rosemarie Federico :

- Il y a des postes vacants au sein du CCSAS pour l'année à venir. Les formulaires de candidature seront envoyés, si ce n'est déjà fait, aux personnes intéressées;
- Les Services aux élèves et les parents du CCSAS se sont associés dans le cadre d'un projet intitulé *Parent Toolkit* (boîte à outils pour les parents), qui contiendra divers renseignements tels que : Qu'est-ce qu'un PIP? Quel est le rôle des parents concernant le PIP de leur enfant? Quel type de questions peuvent-ils poser? Quel soutien existe-t-il pour répondre à leurs différents types de besoins? Il s'agit d'aider les nouveaux parents qui sont confrontés aux difficultés de leurs enfants. Nous nous appuyerons sur ces informations, car il s'agit d'un travail en cours. Les parents membres du CCSAS ont demandé que des suivis soient effectués à la fin de chaque année afin de vérifier l'état d'avancement des différentes questions qui ont été soulevées au cours de l'année.

### 15.2 Comité consultatif de transport et sécurité

Point présenté par le président du comité, M. Pietro Mercuri :

- Une discussion a eu lieu sur le transport scolaire des élèves de l'école secondaire Rivière-des-Prairies vers l'école secondaire Rosemont. Le représentant de la STM a expliqué qu'ils ne seront pas en mesure d'offrir des services aux élèves de l'école secondaire Rivière-des-Prairies qui se rendent à l'école secondaire Rosemont, même si ces services étaient jumelés aux autobus existants qui se rendent au Collège Vincent Massey. Cela est dû à des raisons budgétaires au sein de la STM, mais le représentant de cette dernière nous a rassurés en nous disant qu'ils allaient réexaminer la question l'année prochaine;
- Il y a également eu une discussion sur la résolution qui est présentée à cette réunion sur le contrat de 6 ans avec Autobus TRANSCO de 2022-2028, qui a été adoptée;
- Il y a une mise à jour du budget des transports pour l'année 2022-2023 qui montre un excédent d'un peu plus de 500 000 \$;
- Les projections budgétaires pour 2023-2024 ont également été discutées. Le budget pour l'année à

venir sera légèrement supérieur à celui de l'année précédente, d'environ 800 000 dollars. Le budget total s'élèverait à environ 13,5 millions de dollars et les projections budgétaires indiqueraient un excédent d'environ 110 000 dollars;

- Enfin, il a été discuté lors de la dernière réunion sur les transports que la CSEM offrirait une compensation monétaire aux parents qui ont connu des interruptions de service avec l'Autobus Dufresne au cours de cette année scolaire. Le montant de la compensation variera d'une famille à l'autre et sera basé sur les critères suivants. Premièrement, il serait basé sur le nombre de jours et de périodes d'utilisation des services de transport, que ce soit le matin et / ou le soir. Deuxièmement, si des frères et sœurs utilisent le même moyen de transport, la compensation sera associée à chaque frère et sœurs. Enfin, le calcul de la compensation porterait sur quatre dates comprises entre le 30 août 2022 et le 24 février 2023.

Point présenté par le commissaire parent, M. Daniel Tatone :

- Le 28 mai, la conférence des parents s'est tenue à l'école secondaire Rosemont, suivie d'une semaine de type dîner-conférence. Cet événement a été retransmis en direct sur le web et les vidéos sont maintenant disponibles en ligne et peuvent être consultés sur [www.emsbparents.ca](http://www.emsbparents.ca). Une liste des intervenantes et intervenants ainsi que des ressources externes sont également disponibles en ligne. M. Tatone a remercié tout particulièrement les Services éducatifs et les Services aux élèves de la CSEM ainsi que l'école St. Gabriel pour leurs ressources. Il remercie également M<sup>me</sup> Nickoletopoulos et M<sup>me</sup> Brigit Sellato pour leur formidable soutien, de même que l'équipe de TI. Nous remercions tout particulièrement le directeur de l'école secondaire Rosemont, M. Lino Buttino et le professeur de musique, M. Anthony Cooperwood, et également l'orchestre de jazz de l'école secondaire Rosemont et le personnel de conciergerie. Nous remercions tout spécialement les participants externes, notamment l'École orale de Montréal pour les sourds, LEARN, MediaSmarts, Chabad Lifeline, Ensemble, Bowser and Blue, ainsi que les sponsors et soutien des centres d'éducation des adultes de la CSEM, y compris Centre d'apprentissage Oxford, Scouts Canada, Cadets 06 Victory, Gamers Universe, Yoga Balance et Joey Ceno Productions, qui ont participé à la retransmission en direct et à la mise en ligne de tous les clips vidéo. Marika Raimundo, parent organisateur, a fait un travail remarquable en organisant et en dirigeant la conférence, un grand merci à elle;
- Lors de la dernière réunion, deux lettres ont été approuvées pour être envoyées à l'administration concernant les préoccupations des parents au sujet des uniformes et l'autre sur la santé mentale;
- Une motion a été adoptée à l'unanimité pour soutenir ouvertement M. Anthony Housefather dans sa contestation du projet de loi C-13 au nom des communautés minoritaires anglophones au sein du Québec.

### 15.3 CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)

Point présenté par la commissaire parent, M<sup>me</sup> Maria Corsi :

- Un sous-comité a été formé et s'est réuni pour fournir des informations en vue de préparer un mémoire sur le projet de loi 23. Bien entendu, le comité n'est pas favorable aux dispositions du projet de loi 23 qui prévoient que le gouvernement nomme nos directeurs généraux;
- Cette année, le comité a été très dynamique et actif. En effet, il a accueilli de nombreux nouveaux délégués qui ont apporté de nouvelles énergies et de nouvelles idées, comme M<sup>me</sup> Marika Raimundo, qui a complètement réorganisé la conférence des parents. Le comité des parents a très bien représenté les communautés scolaires sur un large éventail de questions et de consultations. Au nom de l'ensemble du comité, M<sup>me</sup> Corsi a remercié la directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Pela Nickoletopoulos, et les directeurs régionaux d'avoir été présents aux réunions et d'avoir fourni des informations aux délégués sur toute une série de sujets, ainsi que d'avoir fait participer le comité des parents à de nombreuses discussions constructives sur des questions importantes pour les familles. Cela souligne la nature collaborative du travail effectué ensemble au profit de nos élèves. Tout au long de l'année, de nombreux conseillères et conseillers pédagogiques de la CSEM sont venus faire des présentations sur de nombreux sujets, qui ont ensuite été transmises aux conseils d'établissement pour les informer des plus récentes informations. Brigida Sellato mérite toujours un grand merci pour l'excellent travail qu'elle accomplit et pour tout le soutien

qu'elle apporte, elle veille à l'organisation et au bon fonctionnement du comité. Un grand merci également à Michael Cohen et à l'équipe du marketing et communication. Le comité des parents a noté que cette année, le marketing était tout simplement exceptionnel. L'équipe fait un excellent travail en mettant en avant le meilleur de toutes nos écoles et les parents aiment voir plus d'histoires sur toutes les réussites des élèves.

#### 15.4 Comité de gouvernance et de déontologie

Point présenté par le président du comité, M. Julien Feldman :

- Les activités et les politiques du commissaire à l'éthique et du protecteur de l'élève ont été discutées. Il est à noter que tous les protecteurs de l'élève des commissions scolaires et des centres de services du Québec vont maintenant migrer vers un protecteur national en vertu du projet de loi 9. Le projet de loi 9 prévoit un protecteur régional par commission scolaire. Notre commission scolaire en a déjà nommé un. D'autres informations seront communiquées à ce sujet au cours de la prochaine année scolaire;
- Par ailleurs, le comité a commencé à discuter du projet de loi 23, la nouvelle législation du gouvernement concernant nos directeurs généraux, ce qui est une préoccupation pour tous;
- M<sup>me</sup> Rosemarie Federico a été recommandée au comité des ressources humaines. Félicitations à M<sup>me</sup> Federico;
- Une décision sur le projet de loi 40 est prévue avant la fin du calendrier judiciaire, soit le 23 juin 2023. Avec cette décision à venir, le comité commencera éventuellement à réviser les règlements.

#### 15.5 Comité de vérification

Point présenté par le président du comité, M. James Kromida :

- La réunion a été annulée pour prioriser le budget car les paramètres du ministère ont été reçus et que le budget doit être soumis avant le 30 juin 2023.

#### 15.6 Comité des ressources humaines

Point présenté par le président du comité, M. Mario Benvolato :

- Il n'y a pas eu de réunion depuis le dernier rapport. M. Benvolato souhaite la bienvenue à M<sup>me</sup> Federico au sein du comité.

#### 15.7 CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal)

Point présenté par le vice-président et membre substitut du comité, M. Agostino Cannavino :

- L'excédent prévu par le Comité à la fin de l'année fiscale continue de croître. Le montant révisé sera de près de 4 millions de dollars par rapport aux montants précédemment déclarés. Cela est dû à des taux d'intérêt plus élevés, à de nouveaux taux de facturation et à des gains d'efficacité globaux qui ont été introduits et qui ont contribué à ce changement de montant. Les membres recevront donc une augmentation de leurs allocations respectives;
- Le gouvernement a également annoncé le taux de change qui sera utilisé pour le calcul des taxes scolaires pour la période 2023-2024. Le taux de cette année est de 0,0973 cents par 100 \$, contre 10,21 cents par 100 \$ l'année précédente;
- Le comité s'est également lancé dans un nouveau projet visant à obtenir la certification ISO 27001 pour les services informatiques. Cette certification permettra non seulement de sécuriser les renseignements de ses plus de 600 000 dossiers et les données personnelles des contribuables, mais aussi d'ouvrir la porte à d'éventuels services supplémentaires que le comité pourrait offrir à d'autres commissions scolaires et centres de services non-membres dans toute la province;

- La soirée du 50<sup>e</sup> anniversaire du comité, qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin, a été un grand succès. La CSEM était bien représentée et, pour couronner le tout, l'orchestre de l'école secondaire Rosemont s'est produit et a divertifié les invités avec une performance optimale. M. Cannavino a remercié les élèves qui se sont produits, les professeurs de musique M<sup>me</sup> Best et M. Cooperwood et, bien sûr, M<sup>me</sup> Pomilio et M. Buttino pour avoir organisé la participation à cet événement qui a mis en valeur l'immense talent des bandes;
- Le sous-comité se réunira au cours des mois d'été pour poursuivre la révision des règlements et politiques existants et en proposer de nouveaux afin de tenir compte des nouvelles réalités du monde du travail;
- Enfin, le ministre de l'Éducation s'est renseigné et a entamé la procédure visant à pourvoir le poste vacant depuis des années au sein du conseil du comité. Les membres du Comité des parents seront consultés pour éventuellement nommer une personne d'ici la fin de l'année.

#### 15.8 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee)

Point présenté par l'observateur, M. Joseph Lalla :

- Il n'y a pas eu de réunion depuis le dernier rapport.

#### 16. Rapport des commissaires

Point présenté par le commissaire, M. Jamie Fabian :

- M. Fabian a rendu hommage ce soir à l'école primaire Merton pour la remise des diplômes. Félicitations à la classe finissante 2023 de l'école primaire Merton, tous nos vœux de réussite à eux.

Point présenté par le commissaire, M. Pietro Mercuri :

- La collecte de fonds *The Light the Night* (Illuminer la nuit) s'est déroulée à l'Académie Leonardo da Vinci. Cet événement a été organisé au profit du Neuro, une cause chère au cœur de la communauté de l'Académie Leonardo da Vinci. Cette année, plus de 23 000 dollars ont été récoltés. L'événement a été rythmé par des prestations musicales des élèves ainsi que par celles d'un de nos anciens élèves, M. David Marino, qui a chanté pour nous. Après tous les numéros musicaux et le spectacle, il y a eu une marche familiale/course éclairée par des bâtons lumineux;
- Le 6 juin, l'école Michelangelo a organisé une collecte de fonds, un marchathon au profit de la Fondation pour la recherche sur le diabète juvénile, qui a permis de récolter 20 500 dollars;
- M. Mercuri a eu le plaisir et l'honneur d'assister à la cérémonie de remise des diplômes des élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école East Hill. Ce fut une expérience remarquable de voir et d'écouter les majors de la classe alterner avec aisance entre l'anglais et le français. Cela témoigne du travail exceptionnel effectué par l'école, le directeur et les membres du personnel consacrant du temps à enseigner le français aux enfants de façon exceptionnelle;
- Enfin, M. Mercuri a souhaité à tous les élèves, parents, directeurs et personnels enseignants de sa circonscription un été sécuritaire et reposant.

Point présenté par le commissaire, M. James Kromida :

- M. Kromida a assisté à la remise des diplômes à Lauren Hill le 30 mai, où les élèves ont reçu de nombreuses récompenses. Pendant l'entracte, un orchestre a joué, puis il a fait une pause et l'un des diplômés est monté sur scène et a demandé à l'autre de l'accompagner au bal de fin d'année. C'était un événement magnifique et, bien sûr, elle a dit oui;
- M. Kromida a également assisté le 13 juin à une activité de bodybuilding avec les frères Serour à l'école Gardenvue. C'était agréable et impressionnant de voir à quel point cette activité a inspiré tous les élèves, y compris les filles. Le gymnase était plein de monde et ce fut très encourageant pour M. Kromida de voir comment le sport a changé la vie d'un jeune, il a également félicité M. Cohen pour tout le travail qu'il a accompli pour organiser un tel événement.

Point présenté par le commissaire, M. Mario Bentrovato :

- Le 15 juin, l'école Edward Murphy a organisé la cérémonie de remise des diplômes des 6<sup>es</sup> années et a transformé le gymnase de l'école en un lieu digne d'un conte de fées. Félicitations à toute l'équipe pour avoir organisé un événement fantastique;
- L'école primaire Dalkeith célébrera la remise des diplômes des 6<sup>es</sup> années le 21 juin;
- M. Bentrovato a visité l'école primaire Dalkeith en compagnie de Nick Suzuki des Canadiens de Montréal. C'était un événement formidable, et c'est tout simplement incroyable ce que les chiens peuvent faire pour aider nos élèves;
- Enfin, M. Bentrovato a rendu hommage aux directrices et directeurs de sa circonscription, M. John Wright de l'école primaire Dalkeith, un homme plein d'énergie et de dynamisme et toujours plein d'idées. M<sup>me</sup> Christina Chilelli de l'école Edward Murphy, qui a fait un excellent travail en transformant l'école en un bel endroit pour apprendre et s'amuser, et la directrice, M<sup>me</sup> Franca Cristiano du Collège Vincent Massey et son équipe, qui gèrent les problèmes quotidiens des adolescents;
- M. Bentrovato a souhaité à tous les membres de notre réseau un été reposant.

Point présenté par le commissaire, M. Julien Feldman :

- M. Feldman a assisté à la remise des diplômes au parc Westmount ainsi qu'à d'autres remises des diplômes à venir. Félicitations à toutes les familles des diplômés de cette année de la circonscription de M. Feldman;
- Une mention spéciale pour le concert de printemps à l'école Saint-Gabriel. C'était un événement remarquable où 1 000 personnes étaient présentes. C'était formidable de voir le gymnase rempli de monde alors qu'il y a 5 ou 6 années, l'école était sur le point de fermer ses portes en raison du faible nombre d'élèves inscrits. Félicitations au directeur de l'école, M. Daskalakis, ainsi qu'à tout le personnel enseignant et administratif qui soutient les familles et les enfants de l'école Saint-Gabriel.

Point présenté par le commissaire, M. Joseph Lalla :

- En tant que commissaire de l'Académie Royal West et de l'école primaire Willingdon, M. Lalla a félicité les quatre élèves de l'Académie Royal West qui ont atteint la finale de la compétition du programme *Global Issues Problem Solving*. Une équipe de quatre élèves de 3<sup>e</sup> secondaire de l'Académie Royal West s'est rendue à l'Université de Massachusetts à Amherst du 7 au 11 juin pour participer à la finale du concours de résolution de problèmes liés aux enjeux mondiaux. M. Lalla a également félicité Sky Fraser, un élève de 4<sup>e</sup> année de l'école Willingdon, qui s'est qualifié pour la finale;
- Lors de la dernière réunion du conseil, M. Lalla a indiqué que les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école Edinburgh avaient entrepris un projet immersif de conception environnementale avec Fusion Jeunesse qui aboutirait à l'inauguration d'une salle de classe en plein air. La salle de classe en plein air est maintenant une réalité, et les élèves, les parents et la communauté sont extrêmement satisfaits des résultats. Félicitations aux élèves et au personnel pour cette initiative remarquable;
- Le Québec espère former jusqu'à 5 000 nouveaux PAB d'ici la fin de l'année. Pour ce faire, le ministère de la santé rétablira son programme de formation accélérée de trois mois. Les élèves qui s'inscriront recevront une bourse de 8 000 \$ et, une fois le programme terminé, ils recevront une autre bourse de 4 000 \$ et une garantie d'emploi. La CSEM proposera le programme de formation dans son centre de santé et d'études commerciales Shadd;
- En mai, les élèves de l'Académie Royal West ont participé à la compétition de robotique de la Zone 01, avec 16 élèves répartis en 5 équipes. Dans la compétition Sumo, l'équipe composée de Masha A., Daniel P. et Nate R. s'est classée deuxième sur vingt-huit équipes. Plusieurs autres équipes de l'Académie Royal West se sont classées parmi les dix premières. L'équipe de Jacob F. et Danny H. s'est qualifiée pour les championnats nationaux dans la compétition Mode de survie;
- Félicitations aux élèves, aux parents et au personnel de l'école primaire St. Monica pour avoir organisé avec succès une activité de collecte de fonds au moyen de lavages de voitures;
- Enfin, une formulation de remerciements à M. Katalifos, M<sup>me</sup> Nickoletopoulos, M. Chadirdjian et à l'ensemble de la direction et du personnel du centre administratif pour leur travail au quotidien au service de nos élèves et de nos écoles.

	<p>Point présenté par la commissaire, M<sup>me</sup> Ellie Israel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Récemment, M<sup>me</sup> Israel a assisté à de nombreuses cérémonies de remise de diplômes. Elle a expliqué qu'il n'est pas nécessaire d'enseigner la diversité ou d'en parler, car nous sommes la diversité. Les leaders d'aujourd'hui produisent les leaders de demain et la Commission scolaire English-Montréal peut être très fière de ces diplômés bilingues, c'est l'avenir de notre pays. Elle a également exprimé sa fierté d'être une commissaire au sein de la CSEM et espère que nous continuerons à être une commission scolaire conformément à la constitution.</li> </ul>
17.	<p><u>Décision du commissaire à l'éthique – Dossier 4186-8</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> M<sup>e</sup> Vincent Guida, commissaire à l'éthique de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), a rendu une décision le 5 juin 2023 concernant le dossier de plainte du demandeur contre Giuseppe (Joe) Ortona (ci-après le « commissaire défendeur ») en date du 14 mars 2023, dossier 4186-8;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> conformément à la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le mandat du commissaire à l'éthique est d'appliquer le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires de la CSEM (ci-après le « Code d'éthique ») et de prévoir des sanctions;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le commissaire à l'éthique a décidé que la plainte susmentionnée n'était pas fondée et que le commissaire défendeur n'a commis aucune des infractions au Code d'éthique et à la <i>Loi sur l'instruction publique</i> alléguées par le plaignant;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le commissaire défendeur a agi de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions en ce qui concerne la plainte reçue;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 8.8.7 du Code d'éthique applicable, la décision rendue est publique et consignée au procès-verbal du conseil des commissaires;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b>, le conseil prenne acte et dépose la décision rendue le 5 juin 2023 par M<sup>e</sup> Vincent Guida, commissaire à l'éthique, dans la cause du demandeur contre Giuseppe (Joe) Ortona, dossier 4186-8.</p> <p>Vote : 11-0-1. Motion adoptée. (M. J. Ortona s'est abstenu, M. J. Kromida et M. D. Tatone absents lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-17</u></p>
18.	<p><u>Recommandations du comité de planification à long terme</u></p> <p><u>18.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 – Suite à la consultation</u></p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, la Commission est tenue d'établir un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, et ce, chaque année;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> ladite loi requiert également que la Commission émette un acte d'établissement pour chaque école et chaque centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle qui relèvent de sa compétence;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de la résolution n° 23-04-25-15.1, la consultation portant sur la proposition du Plan triennal et Liste des écoles – Répartition et destination des immeubles 2023-2026 a pris fin le 2 juin 2023;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le Plan triennal et Liste des écoles – Répartition et destination des immeubles 2023-2026 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et qu'un acte d'établissement pour chaque école et centre sera émis;</p>

**ATTENDU QUE** le comité de planification à long terme de la Commission scolaire English-Montréal s'est réuni le 7 juin 2023 et a recommandé que le Plan triennal et Liste des écoles – Répartition et destination des immeubles 2023-2026 soit approuvé et que les actes d'établissement applicables soient émis, comme il se doit;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME, QUE** le Plan triennal et Liste des écoles – Répartition et destination des immeubles 2023-2026 soit approuvé et que les actes d'établissement applicables soient émis, comme il se doit.

Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M. J. Kromida et M. D. Tatone absents lors du vote)

Résolution n° 23-06-20-18.1

18.2 Proposition visant à élargir le programme scolaire de l'école Mile End pour y inclure la 3<sup>e</sup> secondaire – Suite à la consultation

**ATTENDU QUE** lors de la séance du conseil du 25 avril 2023, le conseil des commissaires a adopté à des fins de consultation, dans la résolution n° 23-04-25-15.2, une proposition d'agrandissement de l'école secondaire du programme Mile End afin d'y ajouter la 3<sup>e</sup> secondaire pour la rentrée de l'année scolaire 2023-2024;

**ATTENDU QUE** le directeur de l'école secondaire Mile End, le comité des parents de la CSEM et le conseil d'établissement ont été invités à faire part de leur point de vue au plus tard le 29 mai 2023;

**ATTENDU QUE** le comité de planification à long terme de la Commission scolaire English-Montréal s'est réuni le 7 juin 2023 et a recommandé que l'école secondaire Mile End ajoute la 3<sup>e</sup> secondaire à son programme général pour la rentrée de l'année scolaire 2023-2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMEMENT, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME, QUE** la commission scolaire adopte l'agrandissement de l'école secondaire du programme Mile End afin d'y ajouter la 3<sup>e</sup> secondaire pour la rentrée de l'année scolaire 2023-2024.

Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M. J. Kromida et M. D. Tatone absents lors du vote)

Résolution n° 23-06-20-18.2

18.3 Ouverture d'une école spécialisée dans l'édifice de l'école Nesbitt – Pour consultation

**ATTENDU QUE** les besoins de notre population grandissante d'élèves ayant des besoins particuliers au sein de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) ont augmenté au cours des dernières années;

**ATTENDU QUE**, au cours des six dernières années, la CSEM a ouvert de multiples classes multidisciplinaires, dont SEEDS, WINGS, stimulation précoce, Roots et Welcoming, afin de répondre aux besoins particuliers des élèves;

**ATTENDU QUE** l'administration de la CSEM propose d'ouvrir une école spécialisée, dotée de son propre acte d'établissement, dans le bâtiment de l'école Nesbitt;

**ATTENDU QUE** l'administration de la CSEM estime qu'une telle initiative établirait la norme pour l'avenir de l'adaptation scolaire à la CSEM en regroupant nos ressources dans un seul bâtiment;

**ATTENDU QU'**une telle initiative garantirait la vitalité à long terme de la communauté de la CSEM en fournissant des services de haut niveau aux élèves qui, autrement, seraient dirigés vers des écoles spécialisées hors du réseau de la CSEM;

**ATTENDU QUE** la politique de la CSEM sur le maintien ou la fermeture d'écoles (DG-18) prévoit un processus de consultation auprès de la communauté avant la mise en œuvre de tout changement concernant le niveau d'enseignement dispensé ou la fermeture d'une école;

**ATTENDU QUE** le 7 juin 2023, le comité de planification à long terme a recommandé au conseil des commissaires d'approuver le processus de consultation pour l'ouverture d'une école spécialisée dans l'édifice de l'école Nesbitt;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME, QU'**une consultation d'une durée d'un an (1) soit lancée pour l'ouverture d'une école spécialisée dans l'édifice de l'école Nesbitt.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la consultation soit menée auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres énumérés dans le document de consultation conformément aux articles 40 et 101 de la *Loi sur l'instruction publique*, auprès du comité de parents, du comité consultatif sur les besoins particuliers, ainsi que de toute municipalité ou tout arrondissement dont le territoire est situé en tout ou en partie sur celui de la commission scolaire.

**IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le processus de consultation soit mené de manière à encourager la participation et la contribution de toutes les parties prenantes de la commission scolaire, y compris les associations, les syndicats, les groupes communautaires, les municipalités et les particuliers.

**IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la période de consultation se termine le 20 juin 2024 et que des réunions extraordinaires du conseil soient prévues à l'automne 2024 pour permettre alors aux partenaires consultés de partager les points saillants de leurs mémoires, et au conseil des commissaires de prendre une décision finale.

Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M. J. Kromida et M. D. Tatone absents lors du vote)

Résolution n° 23-06-20-18.3

19. Adoption finale des règlements

19.1 Règlement n° 1 (2023) – Fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires de la Commission scolaire English-Montréal

**ATTENDU QU'**en conformité avec l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses réunions ordinaires;

**ATTENDU QU'**en vertu de la résolution n° 23-04-25-18.1, le projet de règlement n° 1 (2023) a reçu une approbation provisoire;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public de 30 jours a été donné;

**IL EST PROPOSÉ QUE** l'approbation finale soit donnée au règlement n° 1 (2023) - Pour fixer le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires mensuelles de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2023-2024.

**Amendement de M. Joe Ortona, président**

M. Ortona a proposé d'ajouter à l'article 2 du règlement ce qui suit :

*Nonobstant l'article 5.4 du règlement n° 12 sur les règles internes de gestion du conseil des commissaires et du comité exécutif*, les séances devraient commencer à 19 heures et se terminer au plus tard à 22 heures.

Vote sur l'amendement : 11-0-1. Motion adoptée. (M. J. Lalla s'est abstenu, M. J. Kromida et M. D. Tatone absents lors du vote)

Vote sur la motion principale incluant l'amendement :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOPHIE DE VITO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'approbation finale soit accordée au règlement n° 1 (2023) - Pour fixer le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires mensuelles de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2023-2024.

Vote : 11-0-1. Motion adoptée. (M. J. Lalla s'est abstenu, M. J. Kromida et M. D. absents lors du vote)

Résolution n° 23-06-20-19.1

19.2 Règlement n° 4 (2023) – Fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire English-Montréal

**ATTENDU QUE** l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses réunions ordinaires;

**ATTENDU QU'**en vertu de la résolution n° 23-04-25-18.2, une approbation provisoire a été adoptée pour le projet de règlement n° 4 (2023);

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public de 30 jours a été donné;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'approbation finale soit donnée au règlement n° 4 (2023) - Pour fixer le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2023-2024.

Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M. J. Kromida et M. D. Tatone absents lors du vote)

Résolution n° 23-06-20-19.2

20.

Mois du patrimoine philippin

**ATTENDU QU'**en 2018, la Chambre des communes a déclaré le mois de juin de chaque année Mois du patrimoine philippin afin de reconnaître les contributions des Philippins-Canadiens à la société canadienne, la richesse de la langue et de la culture philippines, et l'importance de réfléchir au patrimoine philippin pour les générations futures;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) compte dans ses secteurs jeunes et adultes des élèves d'origine philippine;

**ATTENDU QUE** la CSEM estime que cette initiative est importante, non seulement pour les élèves d'origine philippine, mais aussi pour l'ensemble de la population de la CSEM;

**ATTENDU QUE** cela représente un pas en avant dans le renforcement de la courtoisie du multiculturalisme et de la diversité, et dans la promotion de la compréhension et de l'inclusion en vue d'un environnement harmonieux et prospère tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des écoles, dans les communautés et dans l'ensemble de la nation;

**ATTENDU QUE** la CSEM souhaite reconnaître le mois de juin comme le mois du patrimoine philippin et le 12 juin comme le jour de l'indépendance des Philippines, dans le calendrier des activités scolaires et des commémorations et célébrations multiculturelles.

	<p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'à partir de l'année scolaire 2023-2024, la CSEM marque <i>le mois du patrimoine philippin</i> en juin et reconnaît le 12 juin comme <i>le jour de l'indépendance des Philippines</i>.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-20</u></p>
21.	<p><u>Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 – Suite à la consultation</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les commissions scolaires sont tenues, en vertu de l'article 209.1 révisé de la loi 105, <i>Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique</i>, d'établir un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs de la Politique de la réussite éducative du ministère de l'Éducation;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les administrateurs de la commission scolaire ont achevé le processus requis pour l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite pour 2023-2027;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>une vaste consultation a été menée sur les orientations et les enjeux à aborder dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite (les groupes suivants ont été consultés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)</li> <li>• ACSM (Association des cadres scolaires de Montréal)</li> <li>• APPA (Association professionnelle du personnel administratif)</li> <li>• CCGC (Comité consultatif de gestion centrale)</li> <li>• EMSAC (<i>English Montreal Students Advisory Committee</i>)</li> <li>• CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)</li> <li>• AEEM (Association des enseignantes et enseignants de Montréal)</li> <li>• FTQ (Union des employés et employées de service, section local 800)</li> <li>• SPPMEM (Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal)</li> <li>• CPP (Comité des politiques pédagogiques)</li> </ul> <p><b>ATTENDU QUE</b> les réponses à la consultation ont été intégrées dans la version finale du Plan d'engagement vers la réussite, tel qu'il est indiqué dans le document présenté;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b>, une fois approuvé, le projet de Plan d'engagement vers la réussite sera en vigueur pour 2023-2027;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le projet de Plan d'engagement vers la réussite pour 2023-2027 soit approuvé.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la commission scolaire soumette son projet de Plan d'engagement vers la réussite à l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-21</u></p>
22.	<p><u>Liste de prix pour les cafétérias et structure de la subvention pour 2023-2024</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la Politique alimentaire de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) exige que le conseil approuve chaque année la liste des prix pour les cafétérias et la structure de la subvention;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la Politique alimentaire de la CSEM stipule que les cafétérias scolaires doivent être gérées de manière à ce que le coût pour les élèves soit le plus bas possible sur la base des critères de qualité, de quantité et de valeur nutritionnelle, et dans le respect des paramètres d'autofinancement;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la somme de 600 000 dollars provenant de la mesure 15012 (Campagne contre la pauvreté) servira à subventionner certains articles sur la base de critères de qualité nutritionnelle;</p>

	<p><b>ATTENDU QUE</b> la liste de prix et la structure de subvention proposées reflètent les augmentations actuelles des coûts des biens et des services;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION CENTRALE/COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (CCGC/CRR) recommande l'approbation du projet de liste de prix et la structure de la subvention;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA GESTION CENTRALE/COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (CCGC/CRR), que la liste de prix des cafétérias et la structure de subvention pour 2023-2024 soient approuvées, tel qu'indiqué dans la documentation soumise à la réunion.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-22</u></p>
23.	<p><u>Nomination d'un responsable du traitement des plaintes</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'article 24 de la <i>Loi sur le protecteur national de l'élève</i> stipule que le responsable du traitement des plaintes est désigné parmi les membres du personnel de la commission scolaire par le conseil des commissaires;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le Décret 621-2023 prévoit l'entrée en fonction au 28 août 2023 du responsable du traitement des plaintes;</p> <p><b>ATTENDU</b> l'expertise développée par la secrétaire générale en matière de traitement des plaintes;</p> <p><b>ATTENDU</b> la recommandation de la direction générale;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE Nathalie Lauzière soit nommée à titre de responsable du traitement des plaintes, et ce, à compter du 28 août 2023.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-23</u></p>
24.	<p><u>Recommandations du comité de gouvernance et de déontologie</u></p> <p><u>24.1 Comité des ressources humaines – Élection d'un membre</u></p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 193.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le conseil des commissaires doit constituer un comité des ressources humaines;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>il est recommandé par le comité de gouvernance et de déontologie que le comité des ressources humaines soit composé de cinq (5) membres du conseil des commissaires ;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> conformément à l'article 10.1.3 du règlement n° 11 sur la gouvernance interne, le comité de gouvernance et de déontologie recommande des nominations de membres pour le comité des ressources humaines;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le conseil doit élire cinq (5) membres parmi les commissaires;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les commissaires suivants ont été élus membres du comité des ressources humaines le 13 décembre 2022, conformément à la résolution n° 22-12-13-17.1 :</p> <p style="margin-left: 40px;">Mario Bentrovato Sophie De Vito Joseph Lalla Mario Pietrangelo</p>

**ATTENDU QU'**il y avait un poste vacant et qu'il fallait élire un autre membre au comité des ressources humaines suite à une recommandation du comité de gouvernance et de déontologie, conformément à la résolution n° 22-12-13-17.1;

**ATTENDU QUE** tous les formulaires de présentation envoyés par les commissaires qui désiraient se présenter comme membres du comité des ressources humaines ont été reçus et ont fait l'objet d'un accusé de réception par la secrétaire générale, et ont été transmis au président et aux membres du comité de gouvernance et de déontologie pour leur recommandation finale au Conseil des commissaires, tel que prévu à l'article 10.1.3 du règlement n° 11 sur la gouvernance interne;

**ATTENDU QUE** le comité de gouvernance et de déontologie s'est réuni le 6 juin 2023 et a recommandé M<sup>me</sup> Rosemarie Federico comme cinquième membre à élire au sein du comité des ressources humaines;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOPHIE DE VITO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'**à compter du 20 juin 2023, M<sup>me</sup> Rosemarie Federico soit désignée comme membre du comité des ressources humaines.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-06-20-24.1

24.2 Projet de Règlement n° 13 – Procédure d'examen des plaintes relatives aux fonctions de la commission scolaire (220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*) – Pour consultation

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, tout centre de services scolaires et toute commission scolaire doivent établir, par règlement, une procédure d'examen des plaintes liées à leurs fonctions;

**ATTENDU QUE** l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* exige que le Comité des parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM) soit consulté sur ce règlement;

**ATTENDU QUE** les articles 96.25 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique* exigent que le Comité consultatif central de gestion/Comité de répartition des ressources (CCGC/CCR) participe à la définition des statuts de la CSEM et soit donc consulté;

**ATTENDU QUE** le comité de gouvernance et de déontologie a recommandé le 6 juin 2023 l'approbation du projet de règlement n° 13 - Procédure d'examen des plaintes relatives aux fonctions de la commission scolaire (220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*);

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public doit être donné au moins 30 jours avant l'adoption du règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL TATONE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QUE** le projet de règlement n° 13 - Procédure d'examen des plaintes relatives aux fonctions de la commission scolaire relevant de l'article 220. 2 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit adopté et transmis, à des fins de consultation, au Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM) et au Comité consultatif central de gestion/Comité de répartition des ressources (CCGC/CCR), et que les résultats de la consultation soient retournés à la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, au plus tard le 25 août 2023, tel que décrit dans la documentation soumise à la réunion.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'un avis public de 30 jours soit donné pour indiquer l'intention de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) d'adopter le règlement.**

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-06-20-24.2

25.	<p><u>Changements au niveau du personnel en adaptation scolaire pour 2023-2024</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les clauses 7-3.24 et 7-3.25 de la convention collective S18-FEESP-CSN stipulent que, au plus tard le 20 août de chaque exercice financier, la commission scolaire doit adopter un plan de dotation pour le secteur de l'adaptation scolaire;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire doit soumettre un projet de plan de dotation au syndicat, aux fins de consultation, cinq (5) jours avant son adoption;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le syndicat concerné a été consulté;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU QUE</b> le plan de dotation visant le personnel du secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 soit approuvé, conformément à la documentation soumise à la réunion du 20 juin 2023.</p> <p>Vote : 12-1-1. Motion adoptée. (M. M. Pietrangelo contre et M. M. Bentreto s'est abstenu)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-25</u></p>
26.	<p><u>Plan de dotation du personnel cadre pour 2023-2024</u></p> <p><u>26.1 Administrateurs au centre administratif</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la documentation relative au plan de dotation du personnel cadre du centre administratif pour 2023-2024 a été présentée au comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR);</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire a présenté des ajouts et des modifications au plan de dotation du personnel cadre du centre administratif;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les ajouts et les modifications au plan de dotation du personnel cadre pour 2023-2024 reflètent les changements apportés à la structure organisationnelle de la CSEM, approuvés par résolution du conseil le 23 mai 2024;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les modifications relatives aux classifications du personnel cadre ont été appliquées conformément à la réglementation gouvernementale;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> le plan de dotation du personnel cadre du centre administratif pour l'année scolaire 2023-2024 soit approuvé, conformément à la documentation soumise à la réunion du 20 juin 2023.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-26.1</u></p> <p><u>26.2 Directions d'école et de centre</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'article 3.001 de la Politique de gestion locale de l'ACSM (Association des cadres scolaires de Montréal) stipule que, par principe et en vertu de la loi 107, les directions d'école et de centre doivent être consultées sur toutes les questions relatives aux politiques de la commission scolaire et à la gestion des établissements;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la documentation relative au plan de dotation du personnel cadre des écoles et des centres pour 2023-2024 a été présentée au comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC/CRR);</p>

	<p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire a présenté des ajouts et des modifications au plan de dotation des directions d'école et de centre;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les modifications relatives aux classifications du personnel cadre ont été appliquées conformément à la réglementation gouvernementale;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires approuve le plan de dotation du personnel cadre des écoles et des centres de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2023-2024, conformément à la documentation soumise à la réunion du 20 juin 2023.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-26.2</u></p>						
27.	<p><u>Fonds provenant du surplus accumulé pour les écoles et les centres</u></p> <p>Sur une motion de M. Pietro Mercuri, le point est reporté au comité des finances (Ad Hoc).</p> <p>Vote : 9-3-2. Motion adoptée.</p> <table border="1" data-bbox="147 816 1531 905"> <tr> <td>En faveur</td> <td>J. Ortona, M. Corsi, S. De Vito, J. Fabian, R. Federico, J. Feldman, J. Kromida, E. Israel, P. Mercuri</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>A. Cannavino, M. Bentrovato, M. Pietrangelo</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>J. Lalla, D. Tatone</td> </tr> </table>	En faveur	J. Ortona, M. Corsi, S. De Vito, J. Fabian, R. Federico, J. Feldman, J. Kromida, E. Israel, P. Mercuri	Contre	A. Cannavino, M. Bentrovato, M. Pietrangelo	Abstention	J. Lalla, D. Tatone
En faveur	J. Ortona, M. Corsi, S. De Vito, J. Fabian, R. Federico, J. Feldman, J. Kromida, E. Israel, P. Mercuri						
Contre	A. Cannavino, M. Bentrovato, M. Pietrangelo						
Abstention	J. Lalla, D. Tatone						
28.	<p><u>Lignes directrices</u></p> <p><u>28.1 Procédure d'examen des plaintes conformément à la loi 9 et organigramme – SG-01-2023</u></p> <p>Les lignes directrices soumises sont présentées à titre d'information.</p> <p><u>28.2 Lignes directrices de la CSEM concernant les plaintes déraisonnables – SG-02-2023</u></p> <p>Les lignes directrices soumises sont présentées à titre d'information.</p>						
29.	<p><u>Rapport du directeur général – selon le Règlement n° 10 – Délégation de pouvoirs</u></p> <p>Ce point est présenté par le directeur général, M. Nicholas Katalifos, à titre d'information.</p>						
30.	<p><u>Événement de reconnaissance des bénévoles</u></p> <p>Ce point a été présenté par M. Mario Bentrovato, commissaire, à titre d'information pour revoir le déroulement de l'événement pour la prochaine année scolaire.</p>						
31.	<p><u>Rapport de la réunion du comité exécutif tenue le 23 mai 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi de contrat de construction – P-2010 – École secondaire et Centre de technologie Rosemont – Projet de rénovation des blocs sanitaires et autres travaux d'entretien</li> <li>- Octroi de contrat de construction – P-2102 – École Willingdon – Projet de réfection majeur</li> <li>- Octroi de contrat de construction – P-2103 – Collège Vincent Massey – Projet de réfection majeur</li> <li>- Octroi de contrat de construction – P-2104 – École primaire Hampstead – Projet de réfection majeur</li> </ul>						
32.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>Aucun</p>						

33.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 19 h 49.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-06-20-33</u></p>
	<p>Signé à Montréal, _____</p> <p>_____</p> <p>M<sup>e</sup> Joe Ortona, président</p> <p style="text-align: right;">_____</p> <p style="text-align: right;">M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p>